

# **Collectif des riverains de Kervillerm et Association de Protection de Coataudon- Kermeur (APCK)**

## **Compte-rendu de la réunion du 28 avril 2025**

-----

La réunion s'est déroulée de 20 heures à 22 heures, à la maison de quartier de Coataudon.

### Objectifs de la réunion :

- Faire le point du projet d'équipements sportifs : « gymnase » prévu à Kervillerm ;
- Informer les riverains de ce qui s'est passé depuis la réunion précédente du 10 décembre 2024 : démarches réalisées par le collectif Kervillerm et l'association Savestangalar auprès du maire de Guipavas, de Brest Métropole et informations obtenues de Madame Delerue, directrice du pôle urbanisme, proximité et missions métropolitaines à la ville de Guipavas.
- Annoncer la création de l'Association de Protection de Coataudon-Kermeur (APCK) pour s'opposer au projet d'équipements sportifs à Kervillerm dans les conditions actuelles de flou et d'incertitude.
- Annoncer les dates de l'enquête publique

### Les sujets abordés :

- Courrier adressé au maire de Guipavas le 16 janvier 2025 : retour du collectif de riverains suite à la présentation du projet en Assemblée de quartier (28 octobre 2024)
- Le choix de la parcelle B5 : c'est plus le résultat d'une opportunité pour la mairie. Cette parcelle vient d'être échangée avec Brest

Métropole contre une parcelle au centre de Guipavas. La ville de Guipavas a en plus bénéficié d'une soule importante. Cette parcelle, complètement enclavée ne peut accueillir des équipements sportifs recevant du public sans une profonde modification de ses accès. La création, l'aménagement ou la modification d'un ERP (Etablissement Recevant du Public) nécessite, en effet, une autorisation d'urbanisme et une autorisation sur l'accessibilité et la sécurité. (normes des ERP)

- La volonté de la mairie d'aller très vite pour la réalisation du complexe sportif s'explique par la volonté de profiter de la modification n°9 du PLU sans attendre la révision du PLU programmée pour 2028. Le PLU de 2028 risque d'être moins permissif que le PLU actuel.
- Pourtant nous estimons que l'ouverture à l'urbanisation de cette parcelle nécessite une réflexion plus large sur l'ensemble Coataudon, Kermeur, le Rody comme celle qui avait été réalisée il y a quelques années (CCTP 2022). Interrogée au sujet des documents de cette étude, la Commission d'Accès aux Documents Administratif (CADA) a répondu que la loi avait changé et que tous les documents de cette époque étaient caducs.
- L'absence de délibération du conseil municipal étayée par une réelle expression du besoin d'équipements sportifs et comparant différents sites possibles pour l'implantation du « gymnase ».
- L'absence, à ce jour, de diffusion d'étude environnementale associée au projet.
- Présentation du document « faisabilité préprogrammation pour la construction d'une salle multisports à Guipavas » obtenu auprès de Madame Delerue le 7 février 2025. A retenir...

- Comme le 28 octobre en Assemblée de quartier, la mairie insiste pour dire que ce n'est qu'une étude que rien n'est figé. Néanmoins on peut souligner...
- L'absence d'informations précises sur l'orientation et l'implantation du gymnase sur la parcelle.
- Une description des caractéristiques de la salle et des annexes nécessaires pour des compétitions nationales et internationales de Twirling.
- L'existence d'une zone de dépose dimensionnée pour deux bus.
- Une simulation d'implantation 3D qui révèle un bâtiment très massif dont on peine à envisager son intégration dans le paysage urbain et naturel de notre quartier.
- Un accès possible au futur chantier par l'allée de Kervillerm si l'acquisition des parcelles agricoles au sud de la ferme Collin n'est pas finalisée avant.
- La vente de la ferme : Jean-Luc Miry confirme en réunion le départ de Madame Collin et la vente prévue de la propriété. (Interrogée sur l'avenir de la parcelle en mars 2025, Madame Delerue anticipe des petits collectifs ou des maisons avec une densité marquée)
- Contrairement à ce qui a été dit par le Maire de Guipavas (Assemblée de quartier du 28 oct 2024) et Madame Delerue (entrevue du 7 février 2025), la commune de Guipavas a une maîtrise foncière sur deux des trois parcelles qui bordent la rue de la Fraternité. (Informations obtenues sur France Cadastre). Un autre projet et/ou un autre accès sont donc envisageables dès aujourd'hui.
- Intervention du président de l'association « SaveStangAlar »

Monsieur Langlet, président de l'association « SaveStangAlar » intervient pour préciser que, pour lui, ce projet est inconcevable car :

- Ce site est un abri extraordinaire pour la biodiversité ;
- La parcelle ciblée a été précédemment fléchée par l'association pour devenir inconstructible dans la cadre d'un « secteur préservé » autour du vallon. Brest Métropole avait répondu que cette demande était intéressante et serait étudier lors de la refonte du PLU en 2028.
- Les documents ERC agricole 2020, étude d'impact environnemental 2020 et étude des corridors écologiques 2020 (évoqués dans le document d'aménagement du secteur Coataudon-Le Rody *CCTP 2022*) sont soit inachevés soit caducs.
- L'urgence exprimée par M. le Maire pour construire ce projet ne saurait dispenser la Mairie de faire les démarches indispensables, et de les communiquer aux citoyens : étude Éviter-Réduire-Compenser, étude d'impact environnemental sur l'ensemble des parcelles des futures artificialisations, étude des corridors écologiques entre Costour et Stang Alar.
- L'absence d'avis de la MRAe (Mission Régionale d'Autorité environnementale) sur le projet de modification du PLUi n°9 (dans lequel est inclus le projet de gymnase). Elle n'a pas eu le temps de rendre un avis dans les 3 mois impartis ! Cela nous prive d'une analyse environnementale indépendante et objective... Nous avons envoyé un mémoire ([Mémoire MRAE](#)) et ses annexes à la MRAE ([Annexes](#)), dont nous avons donné copie à M. le Maire lors de notre entrevue début janvier.

Suite à donner :

**L'enquête publique sur la modification n°9 au PLU se déroulera du 13 mai au 13 juin prochain.**

Pour le projet de gymnase, cette modification a pour objectif d'ouvrir à l'urbanisation une partie des parcelles de terre actuellement cultivées autour de la ferme Collin.

Il est nécessaire de se mobiliser et d'y participer individuellement afin que chacun puisse s'exprimer et faire entendre ses arguments. Le dossier sera consultable à partir du 13 mai sous ce lien : <https://www.registre-dematerialise.fr/6194>

A l'issue de cette ultime période de consultation, le commissaire enquêteur rendra un avis définitif.

Il est fort probable que le dossier ne comporte aucune information précise sur le projet de gymnase. Il faudra attendre le dépôt d'un permis de construire pour cela.

Néanmoins, les contributions pourront tout à fait faire mention des « avant-projets » obtenus par le collectif Kervillerm depuis octobre 2024:

- « *projet d'aménagement d'une salle de sport de quartier* » (document réalisé par la Mairie de Guipavas)
- « *faisabilité préprogrammation pour la construction d'une salle multisports à Guipavas* » (réalisé par Mission H2O)

*Rq : ces deux documents sont en pièce jointe de ce CR*

Et présenter nos observations, critiques et oppositions sur la base des informations que ces documents nous donnent : choix de la parcelle, accès, taille, proximité du vallon, de la source, de la zone humide, destruction de talus, proximité des maisons et tous les effets néfastes induits sur la nature et les nuisances pour les riverains etc...

Dès que nous aurons pris connaissance du dossier le 13 mai, nous diffuserons aux riverains du collectif et aux adhérents de l'APCK une sorte de « mémo » pour encourager et faciliter les contributions.

## Association de Protection de Coataudon-Kermeur (APCK)

L'Association de Protection de Coataudon-Kermeur (APCK) a été créée le 17 mars 2025 par un groupe de riverains. Elle a pour objet d'assurer la défense des intérêts des habitants de Coataudon et des quartiers limitrophes en matière d'urbanisme, d'habitat, d'environnement et de qualité de vie.

Cette association permet une meilleure visibilité et une structure plus efficace pour les actions à venir.

Elle permet d'assister les requérants devant le tribunal.

Elle offre la possibilité d'ester en justice au bout d'un an d'existence.

Elle est mobilisée actuellement contre le projet du « gymnase » présenté par la municipalité, mais elle sera aussi utile pour tous les projets à venir sur les autres parcelles à urbaniser alentour.

La cotisation annuelle est de 5 euros. Les statuts peuvent être transmis par messagerie électronique à la demande. ([apckasso@gmail.com](mailto:apckasso@gmail.com))